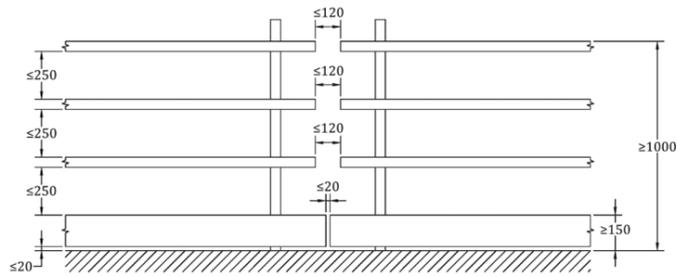


I NORMALISATION I

RÉVISION DE L'EN 13374 « GARDE-CORPS TEMPORAIRE DE CHANTIER »

Commencée en 2019, la révision de l'EN 13374 voit enfin sa finalisation approcher. Le projet de norme révisée est en effet soumis au vote formel du CEN jusqu'au 25 janvier 2024. Cette étape d'approbation définitive du projet de révision a pu être lancée

après la résolution des différentes réserves émises lors de l'élaboration du projet. Aucun obstacle ne devrait donc entraver la validation du projet avant sa remise en forme, sa traduction et sa publication dans la collection française dans les 6 prochains mois.



Hauteur dimensionnelle et espacement des composants du garde-corps de Classe B dans la configuration avec lisses.

RÉVISION DES NORMES EN 1263-1 & -2 « FILETS DE SÉCURITÉ »



Après plus de deux ans d'attente, la révision des normes européennes EN 1263-1 et EN 1263-2 relatives aux filets de sécurité va enfin commencer avec

la première réunion du groupe de travail européen CEN/TC 53/WG 07 les 31 janvier et 1^{er} février 2024 à Londres. Cette révision sera l'occasion pour les représentants français de tenter de faire évoluer la série des deux normes en intégrant des simplifications dans les conditions d'essai et des améliorations dans les conditions et notices d'utilisation. Les représentants français ayant établi un constat sévère sur le choix et l'utilisation de ces recueils souples trop souvent inadaptés ou mal installés sur les chantiers.

I PUBLICATIONS I

ACTION CONTRE LA MIXITÉ DE MATÉRIEL DE DIFFÉRENTES MARQUES

Un évènement malheureux mais heureusement sans autres dégâts que matériels a été l'occasion pour le SFECE de s'associer avec l'OPPBTP pour communiquer sur les risques générés par le mélange de matériel de différentes marques dans une structure d'échafaudage.

Le SFECE alerte déjà et continuera à alerter dans ses publications et ses interventions que la mixité de matériel de différentes marques doit être prohibée dans tous les équipements de chantier.



I VIE SYNDICALE I

PRIX DE LA NORMALISATION BNTEC 2023

Le prix de la normalisation BNTEC en 2023 a été décerné à cinq lauréats dont Laurent St-Jean lors du Conseil d'Orientation du BNTEC qui s'est déroulé le 5 décembre 2023.

Ce prix récompense des experts qui ont eu des contributions remarquables au sein des commissions de normalisation du BNTEC afin d'encourager et de reconnaître le travail, particulièrement

participatif, de certains membres. Franck Perraud, président du BNTEC et vice-président de la FFB, a fait l'éloge des actions du lauréat au sein de la commission BNTEC/P93C « Coffrage – étaieement » et des groupes de travail européens notamment relatifs aux normes EN 17293 « Fabrication des équipements de chantier » et EN 13374 « Garde-corps temporaires de chantier ».



De g. à d. : Frédéric Letoffe, président de la Commission technique et normalisation. Laurent St-Jean et Franck Perraud.

01/2024/#62

LA LETTRE DU SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE, DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT



Laurent ST-JEAN
Président du SFECE

Il est d'usage qu'un éditorial d'une lettre d'information comme celle du SFECE soit un éclairage sur un sujet peu connu de tous. Celui-ci déroge à la règle. Car cela fait maintenant plusieurs mois que nous ressentons pour la plupart d'entre nous le net ralentissement de l'activité économique de nos marchés.

Certes, certains de nos adhérents – notamment ceux travaillant en milieu industriel – sont peut-être moins concernés par la crise qui est désormais amorcée dans le bâtiment. Mais le constat est tout de même là : l'activité sur les logements neufs a connu une baisse de 21% en volume et atteindra un niveau historiquement bas en 2024, le non-résidentiel neuf a connu une baisse de 6% en 2023 et bien que la rénovation connaisse une certaine hausse, celle-ci ne compensera pas le décrochage global. Nous sommes donc dans une zone de turbulences et, pour l'instant, la sortie n'est pas en vue. La Fédération Française du Bâtiment tente bien, avec d'autres organisations, d'influencer les pouvoirs publics

pour que des mesures d'urgence soient mises en place. Pour l'heure ces appels n'ont eu que peu d'échos. À son échelle, le SFECE ne peut malheureusement que suivre ces évolutions et vous communiquer ces informations. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance des notes de conjoncture de la FFB qui vous sont transmises trimestriellement. Le SFECE va toutefois mettre en place un « baromètre » annuel permettant d'évaluer l'évolution des principaux marchés de ses adhérents. Une communication vous sera envoyée spécifiquement sur ce sujet.

Notre syndicat va également connaître une évolution avec le départ de notre cher responsable technique Gabriel Staniul. Nul doute que chacun d'entre nous a apprécié son expertise et son engagement au service des entreprises de notre secteur. Je souhaiterais ici le remercier chaleureusement pour ses 8 ans de bons et loyaux services et lui souhaiter tout le meilleur pour la suite de sa carrière. Un recrutement est lancé mais il est désormais certain que le poste restera vacant quelque temps. Nous ferons tout notre possible pour que nos services s'en trouvent le moins impactés. Mais sur ce point aussi, il y a peut-être quelques turbulences à envisager.



VIE SYNDICALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 18 AVRIL 2024

La prochaine Assemblée Générale du SFECE se tiendra le 18 avril 2024 dans les locaux du SFECE à Paris.

Comme à son habitude, cette réunion sera l'occasion de traiter les questions statutaires et financières du syndicat, d'approuver le rapport d'activité des Commissions et Sections professionnelles et de prendre connaissance de la note de conjoncture et des prévisions économiques de la Fédération Française du Bâtiment.

Cette réunion sera clôturée par une conférence exceptionnelle sur l'expédition Shackleton et les enseignements que l'on peut en tirer en termes de management. Ainsi, au début du XX^e siècle, alors qu'ils étaient partis sur l'Antarctique pour une incroyable expédition, 28 hommes ont dérivé durant 18 mois après le naufrage

de leur navire. Dans des conditions extrêmes, avec des températures allant jusqu'à moins 50 degrés, ils n'ont dû leur survie que grâce aux qualités exceptionnelles de management de leur chef Ernest Shackleton. Celui-ci a réussi à atteindre l'objectif qu'il s'est très vite fixé : sauver l'ensemble des hommes de son équipage.



Ernest Shackleton (1874-1922).

PROMOTION DES MÉTIERS

CONCOURS PHOTOS DU SFECE : DEUXIÈME ÉDITION

Après un galop d'essai plutôt réussi, le SFECE propose à ses adhérents une deuxième édition de son concours photos Grand Angle.

Le concours a été lancé juste avant les fêtes de Noël dans toutes les entreprises et organismes de formation adhérents du syndicat. Cette année les thèmes sont les suivants : « Insolites » qui récompensera le don d'observation des photographes, « Collaborations » pour mettre en scène les équipes mixtes au travail, « Intérieurs » qui valorisera un angle de vue sur un bel ouvrage intérieur.

Nouveau : toutes les entreprises bénéficient d'un kit de communication imprimé pour promouvoir le concours en interne. Un dépliant de présentation, une affiche et un flyer à diffuser à vos collaborateurs. en charge du dossier.



Une signature de mail a été envoyée.

Le règlement, le bulletin d'inscription, le formulaire de droit à l'image sont sur le site Internet :

[www.sfece - promotion des métiers - Concours photos - inscription à l'édition 2024](http://www.sfece-promotion-des-metiers-concours-photos-inscription-a-l-edition-2024)



En avant première la couverture de l'invitation.

Les valeurs de Shackleton sont-elles périmées ? Les principes de management qui ont fait leur preuve il y a presque un siècle, en conditions extrêmes, peuvent-ils être appliqués dans les entreprises aujourd'hui ? C'est la question que pose le récit de cette aventure humaine tout à fait exceptionnelle.



LE CONCOURS EN BREF

- Un concours ouvert à tous les collaborateurs des entreprises adhérentes.
- Trois catégories.
- Trois prix par catégorie.
- Remise des clichés le 18 mars 2024.
- Le nom des lauréats sera révélé le 18 avril 2024 au cours de l'Assemblée Générale du SFECE.

VIE SYNDICALE

LES RENDEZ-VOUS DE TRAVAIL & SÉCURITÉ



Le SFECE a été sollicité pour participer à une table ronde « Les Rendez-vous de Travail & Sécurité » de l'INRS sur le thème « Agir après un accident du travail ». Cette table ronde était l'occasion de rappeler les actions menées par la Section professionnelle des Systèmes d'élévation, de travail et d'accès

motorisés du SFECE pour la prévention des risques liés au montage et à l'utilisation des plates-formes de travail se déplaçant le long de mâts (PTDM).

Philippe Lemaire, ancien président de la Section a gentiment accepté de représenter le SFECE pour cette émission TV « Analyser un accident du travail : une étape clé pour la prévention » enregistrée le 13 octobre 2023 et diffusée sur le site internet du magazine « Travail et Sécurité ».

Philippe Lemaire, ancien président de la Section professionnelle des Systèmes d'élévation, de travail et d'accès motorisés du SFECE.

INFORMATION

JO DE PARIS 2024 : L'ANTICIPATION S'IMPOSE !

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris se dérouleront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre. Cet événement d'envergure mondiale impose une organisation millimétrée. Les travaux dans la capitale seront strictement encadrés sur certains périmètres.

La préfecture de Police a publié la carte des zones de restrictions aux abords des sites olympiques qui impacteront les conditions de circulation et pourront entraîner un gel des travaux à Paris ainsi que dans les Hauts-de-Seine et la Seine Saint Denis. Si l'organisation se précise, il n'en reste pas moins qu'il faut encore parler au conditionnel et que tout peut encore évoluer, de même que ce qui est acté par la mairie de Paris peut être révisé à tout moment par la préfecture de Police. Pour les autres départements de l'Île de France, il conviendra de se conformer aux décisions qui seront publiées localement.

Que savons-nous sur les chantiers parisiens ?

Globalement, pour les chantiers débutés avant le 15 juin il n'y aura pas de repli nécessaire, mais une gestion et une limitation rigoureuses sont demandées, peu importe la zone. Après le 15 juin et uniquement dans les zones mises en place par la ville de Paris, seuls les travaux urgents avec emprise sur la voirie ou nécessaires à

la sécurité dans les zones concernées seront autorisés, sans que pour le moment la définition de travaux d'urgence n'ait été précisée. En pratique, un échafaudage présent face à un site avant le 15 juin ne sera pas soumis à une obligation de repli, sauf s'il gêne la circulation et pose des problèmes de sécurité.

Qu'en est-il de la circulation ?

Quoi qu'il en soit, les conditions de circulation seront très encadrées et l'accès aux chantiers compliqué. Par exemple, vous ne pourrez pas traverser certains périmètres pour vous rendre sur un chantier et certaines voies de circulations seront réservées aux officiels, athlètes, ambulances...

Où se renseigner ?

Waze, ou encore Google map... devraient être informés pour réorienter les usagers. Ces applications devraient pouvoir indiquer les voies de passages. Mais le temps de parcours c'est autre chose.

Le site de Paris.fr offre une vision de l'ensemble des cartes et zones de restriction.



La Mairie de Paris élabore conjointement avec la préfecture de Police une Foire aux questions, disponible en février 2024.



Merci à Paul Coridian, responsable des affaires publiques et économiques à la FFB Grand Paris pour ces informations.